

Migration Et Question D'intégration Des Immigrés Dans Le Département De Taabo, Côte d'Ivoire

SANOGO Pornan Mourlaye

Institut d'ethno-sociologie

Département de Sociologie

Université Félix Houphouët-Boigny

Abidjan, Côte d'Ivoire

sanogomourlaye@gmail.com

Résumé —Cet article se propose d'identifier les motifs de la migration et de montrer quelques indicateurs socio-économiques permettant d'apprécier le niveau d'intégration des immigrants à Taabo. Cela a été possible grâce à une enquête empirique. Un questionnaire et un guide d'entretien ont servi d'outils de collecte de données sur un échantillon de 290 ménages immigrants. La théorie néo-classique a permis de montrer les motifs de la migration à Taabo. Et les indicateurs de situation tels que définis par le Conseil de l'Europe ont servi de repère pour mesurer l'intégration des immigrants à Taabo. Les résultats obtenus ont permis de mesurer le niveau d'intégration des primo arrivants dans certains secteurs. Ainsi, cet article a le mérite de montrer que la mobilité sociale est motivée majoritairement par la recherche d'un mieux-être et de présenter quelques indicateurs de mesure de l'intégration des immigrants dans une société d'accueil.

Mots clés —Immigrés, indicateurs, intégration, Taabo, Côte d'Ivoire.

Abstract—This article aims to identify the reasons for migration and to show some socio-economic indicators to assess the level of integration of immigrants in Taabo. This was possible thanks to an empirical investigation. A questionnaire and an interview guide were used as data collection tools for a sample of 290 immigrant households. The neo-classical theory allowed to show the reasons of the migration to Taabo. And the situation indicators as defined by the Council of Europe served as benchmark to measure the integration of immigrants in Taabo. The results obtained made it possible to measure the level of integration of newcomers in certain sectors. Thus, this article has the merit of showing that the social mobility is motivated mainly by the search for a well-being and to present some measurement indicators the integration of immigrants in a host society.

Keywords—Immigrants, indicators, integration, Taabo, Côte d'Ivoire.

I. INTRODUCTION

Migration et intégration ont toujours été au centre des débats scientifiques comme politiques. Pris diversement ou ensemble, ces deux phénomènes sont intrinsèquement liés ; car les questions d'immigration ont toujours suscité des questions d'intégration.

Le concept d'intégration des migrants s'est imposé dès lors qu'il a été constaté qu'une partie importante de la population immigrée s'installait durablement, voire de façon définitive sur le territoire national, Aubouin [1].

En effet, dans tous les grands pays d'immigration, la question d'intégration a vu le jour lorsque les flux migratoires n'ont cessé de croître et leur gestion devenant une problématique majeure pour ces pays. Même si les causes de ces mouvements varient d'un continent à un autre, d'un pays à un autre, les causes économiques semblent prédominer sur les autres.

La Côte d'Ivoire, vu son histoire de peuplement, fait partie de ces grand pays d'immigration avec 24% d'étrangers dont 10% d'immigrés [2].

En outre, son économie, essentiellement basée sur l'agriculture (économie de plantation) s'est développée avec l'apport d'une main d'œuvre extérieure considérable. Presque tous ses milieux (rural comme urbain) sont pris d'assaut par de grandes vagues migratoires en fonction des potentialités économiques que ces différents milieux offrent. Ce qui a fait du pays une destination privilégiée pour les populations étrangères surtout celles de la sous-région.

Cependant, le véritable défi qui se pose à la Côte d'Ivoire comme pour tout pays d'immigration, reste l'intégration des nouveaux arrivants (étrangers) qui ne cessent de s'augmenter (voir tableau 1).

Alors, si leur intégration économique ne présente aucune insuffisance, celle relative aux autres domaines de la société tels que social, culturel et politique ne le sont pas intégralement surtout en l'absence d'une réelle politique d'intégration.

Tableau 1 : Evolution de la population ivoirienne, étrangère et immigrée

Périodes	Population totale	Population étrangère	(%)	Population immigrée	(%)
1965	4 098 000	700 000	17	497 000	12,12
1975	6 709 600	1 474 469	22	1 046 873	15,60
1988	10 815 694	3 039 037	28	1 742 664	16,10
1993	13 044 941	3 310 000	25	1 744 370	13,30
1998	15 366 672	4 000 047	26	2 108 025	14,10
2014	22 671 331	5 490 222	24,2	2 290 700	10,10

Sources : Compilation ER, RGP, EIMU et RGPH

Quelle est alors la situation des immigrés dans le département de Taabo ?

En effet, le département de Taabo situé au Sud de la Côte d'Ivoire dans la région de l'Agnéby-Tiassa présente à l'image du pays, presque les mêmes caractéristiques humaines. Ce département enregistre une présence massive des immigrés sur son territoire. Cette mobilité a modifié au passage la structure de la population de Taabo, faisant des immigrés la deuxième force démographique après les autochtones.

Les immigrés, une fois installés, le premier défi qui se présente à eux demeure leur acceptation (intégration) sous toutes ses formes dans la société d'accueil. Pour savoir si un peuple est accepté dans une société qui lui est étrangère, la déclinaison de certains indicateurs s'impose en vue de vérifier cet état.

L'intégration, comme d'autres phénomènes sociaux se mesure avant tout par des indicateurs selon Kristensen [3]. Dans le rapport méthodologique du système d'indicateurs d'intégration de la population issue de la migration [4], les indicateurs de mesure de l'intégration s'aperçoivent au travers de différents domaines que sont l'aide sociale et pauvreté, culture, médias et religion, éducation et formation, famille et démographie, langue, logement, marché du travail, politique, santé, racisme et discrimination, sécurité et criminalité.

Cette liste n'étant pas exhaustive et tous les éléments ne pouvant être mesurés intégralement sur notre champ d'étude, une sélection s'est imposée en fonction des réalités du terrain d'enquête. Elle a porté sur les indicateurs de situation [5] en rapport avec la situation concrète des individus que sont l'accès au foncier, au logement, à l'école, au centre de santé, à l'emploi, au barrage de pêche et à la participation des immigrés aux associations locales.

Bien avant de vérifier ces indicateurs, quels sont les motifs du déplacement des immigrés à Taabo ?

En effet, derrière tout déplacement se trouve un motif. Le cas de Taabo ne fait pas d'exception à cette règle.

Il s'agira ainsi dans ce texte, de saisir et d'expliquer les motifs de la mobilité à Taabo.

Aussi, il sera question de mesurer l'intégration des immigrés à Taabo à travers certains indicateurs susmentionnés.

II. MATERIELS ET METHODES

Dans l'optique de saisir les motifs de la mobilité des peuples étrangers et de mesurer leur niveau d'intégration, la réalisation d'une enquête empirique dans le département de Taabo sur les immigrés a été nécessaire.

Les données ont été collectées par l'entremise d'un guide d'entretien et d'un questionnaire. Le guide d'entretien a été soumis aux chefs de communautés (autochtones et immigrés) et le questionnaire a été administré auprès d'un échantillon de 290 ménages constitués uniquement que d'immigrés.

Enfin, les résultats obtenus ont permis successivement de saisir les motifs de déplacement des immigrés, de déterminer leur statut migratoire, leur profession et de mesurer à travers des indicateurs définis, leur niveau d'intégration.

III. RESULTATS

Ce présent chapitre présente le profil des immigrés à savoir les motifs de déplacement à Taabo, les caractéristiques sociodémographiques que sont la composition démographique du département de Taabo, le statut migratoire, les professions, l'appartenance à une association locale et le niveau d'intégration des immigrés.

Quels sont les motifs de déplacement des immigrés à Taabo et leurs caractéristiques socio-démographiques ?

A. Les motifs de la mobilité et caractéristiques socio-démographiques des immigrés

Dans ce point, il est question de montrer les motifs de la mobilité et les caractéristiques sociodémographiques des immigrés à Taabo.

1) Les motifs de la mobilité

L'immigration des peuples se comprend à travers plusieurs opportunités économiques qu'offre le département de Taabo. Ces opportunités sont entre autres l'accès au foncier rural, au barrage hydro-électrique avec ses atouts et la possibilité d'être engagé dans une entreprise locale.

En effet, le département de Taabo, de par ses atouts naturels (forêt, fleuve) a été la destination privilégiée de nombreux migrants sous-régionaux. Sa situation en zone forestière, propice aux cultures de rente a motivé l'arrivée des immigrants qui sont pour la plupart des agriculteurs (44,8% graphique n° 2).

Nombreux sont les étrangers qui ont emprunté la destination Côte d'Ivoire avec comme point de destination le département de Taabo.

En plus de sa foresterie et des activités s'y afférentes comme facteurs attractifs, la construction du barrage hydroélectrique en 1979 et le développement de certaines activités autour de cet édifice y ont contribué au mouvement.

Des Burkinabè et Maliens pour la plupart, ont effectué le déplacement depuis leur pays jusqu'à Taabo pour se faire enrôler comme manœuvre sur le chantier du barrage.

En outre, en plus d'être manœuvres, certains se sont transformés en agriculteurs lorsqu'ils ont constaté la facilité d'accès au foncier rural.

Du coup, avec l'achèvement du barrage, diverses activités se sont développées autour de celui-ci. L'activité principale s'étant développée à côté du barrage et non la moindre, demeure la pêche. Cette activité de pêche a été l'élément catalyseur de la migration des Maliens pêcheurs appelés communément « bozo » dans la zone.

L'activité de pêche a aussi favorisé le développement du commerce de poissons. De grands acheteurs venant pour la plupart des grandes villes environnantes et les épouses des pêcheurs (commerce artisanal) participent à ce commerce.

En plus de l'activité de pêche, le barrage a participé à l'essor de la culture du maraîcher. Nombreux sont ces hommes et femmes qui s'adonnent à la culture de tomate, piment, salade, etc.

A ce titre, les propos d'un enquêté étaient le développement des activités autour du barrage : « *le barrage a incité d'autres activités comme la pêche qui a fait que beaucoup sont restés après la construction du barrage. Certains ont même changé d'activité. Ils sont devenus pêcheurs comme des baoulé, des burkinabè, des peuhls. Il y a aussi des activités commerciales liées à la pêche qui se sont développées* ».

A ces deux motifs, il faut ajouter la présence de grandes industries agro-alimentaires comme BANACI (Banane de Côte d'Ivoire) qui excelle dans la production et la commercialisation de la banane douce, EXAT (entreprise basée à Kotiessou) dans plusieurs domaines notamment le palmier, hévéa et même l'élevage de porcs, la société SEDP (Société d'Élevage et de Distribution de Poissons) qui fait l'élevage du poisson et sa distribution sur le marché, des sociétés spécialisées dans la production et la commercialisation de l'hévéa comme SAPH (Société Africaine de Plantations d'Hévéas) et TRCI (Tropical Rubber Côte d'Ivoire) qui offrent des opportunités d'emploi.

Ces opportunités étant des facteurs d'incitation, ont impacté la structure de la population d'accueil.

2) Caractéristiques sociodémographiques des immigrés

Il s'agit ici d'étudier la composition démographique du département, le statut migratoire, la profession, l'accès aux équipements sociaux de base et la participation aux associations locales des immigrés.

a) Composition démographique du département de Taabo

Avec une population estimée à 56.421 habitants au recensement de 2014, la population de Taabo est majoritairement Akan (autochtones Baoulé) avec 33.210 habitants soit 58,86% de la population totale.

La population autochtone est suivie de loin par la population immigrée (allochtone) issue d'un exode national et sous-régional. Cette population se chiffre à 14.528 habitants soit 25,74% de la population totale.

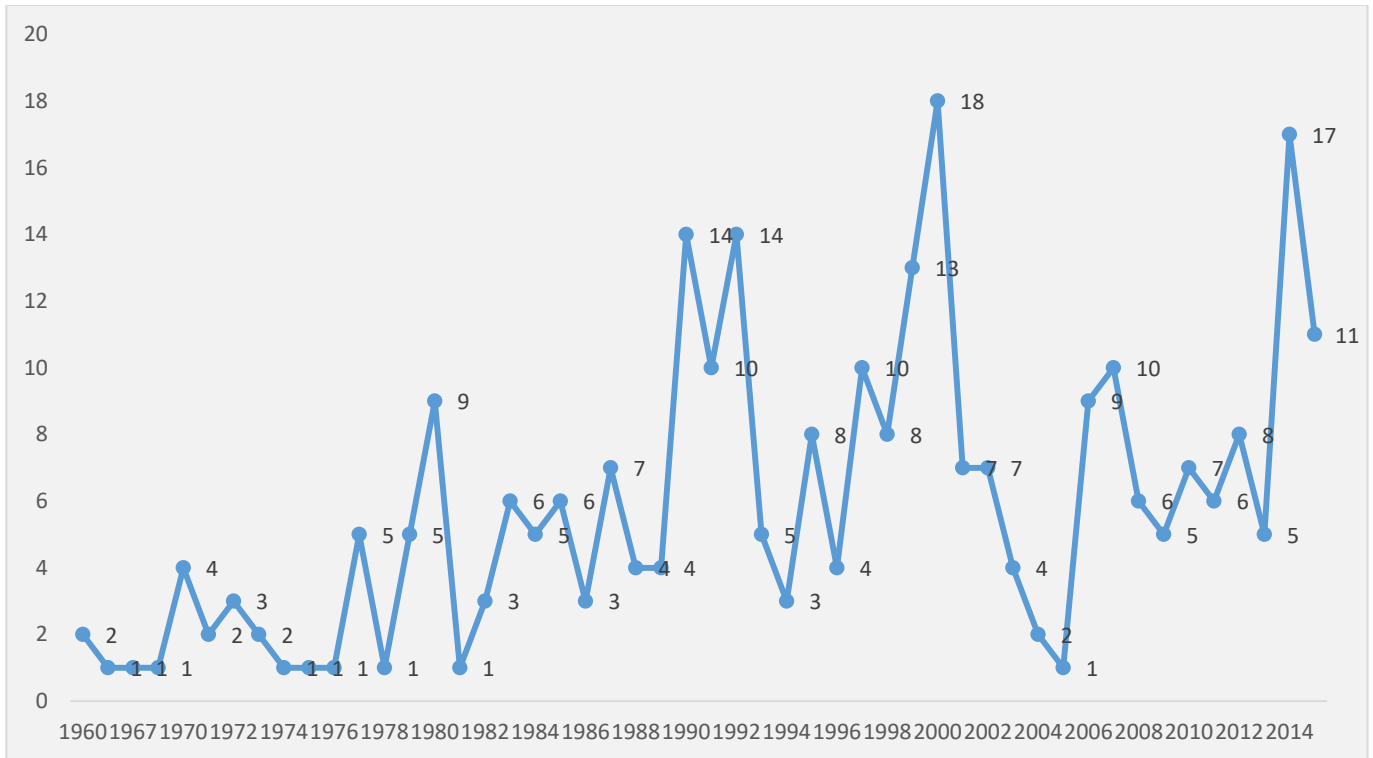
Cette catégorie est talonnée par celle des allochtones qui sont des nationaux venant d'autres régions du pays. Leur effectif s'élève à 8.683 habitants soit 15,38% de la population totale.

A travers ces données, il ressort clairement la forte présence des immigrés à Taabo après les autochtones.

Enfin, sur la composition ethnique, ce département est une zone composite, ce qui lui vaut son appellation de CEDEAO en miniature.

b) Statut migratoire des immigrés

Était appelé statut migratoire au dernier recensement général de la population, la situation d'une personne par rapport à la migration durée de vie (personne recensée hors de sa sous-préfecture de naissance). On distingue alors les non migrants des migrants. Dans le cadre de la présente étude, le statut migratoire a été capté par l'identification du pays de naissance et la date d'arrivée des immigrés sur le champ de l'étude (Taabo).

Graphique n°1 : Courbe d'évolution de la proportion des immigrants par année d'arrivée**Source : Enquête terrain, 2017**

Au regard du graphique n°1, il convient de souligner que l'arrivée des immigrants dans le département de Taabo a connu une évolution discontinue (en cascade).

En prenant l'intervalle 1975-1979 qui correspond à l'année de la construction du barrage comme référence, il est constaté que la première vague migratoire importante est arrivée en 1976 soit 5%.

La seconde vague importante a été enregistrée en 1980 avec une proportion de 9%.

Entre 1982 et 1990, elle a stagné autour 3 et 6%.

De 1992 à 1994, elle a connu une évolution croissante passant à 14%.

Ces mouvements migratoires vont connaître le niveau le plus élevé en 2000 avec une proportion de 18% des arrivées.

Mais, ces mouvements ont connus une chute entre 2002 et 2005 passant de 7 à 1%.

Ce n'est qu'entre 2007 et 2008 (9% ; 10%) que ces vagues ont repris leur élan.

En 2013, ils ont connu leur second niveau le plus élevé avec 17%.

En 2014, ces migrations ont chuté à 11%.

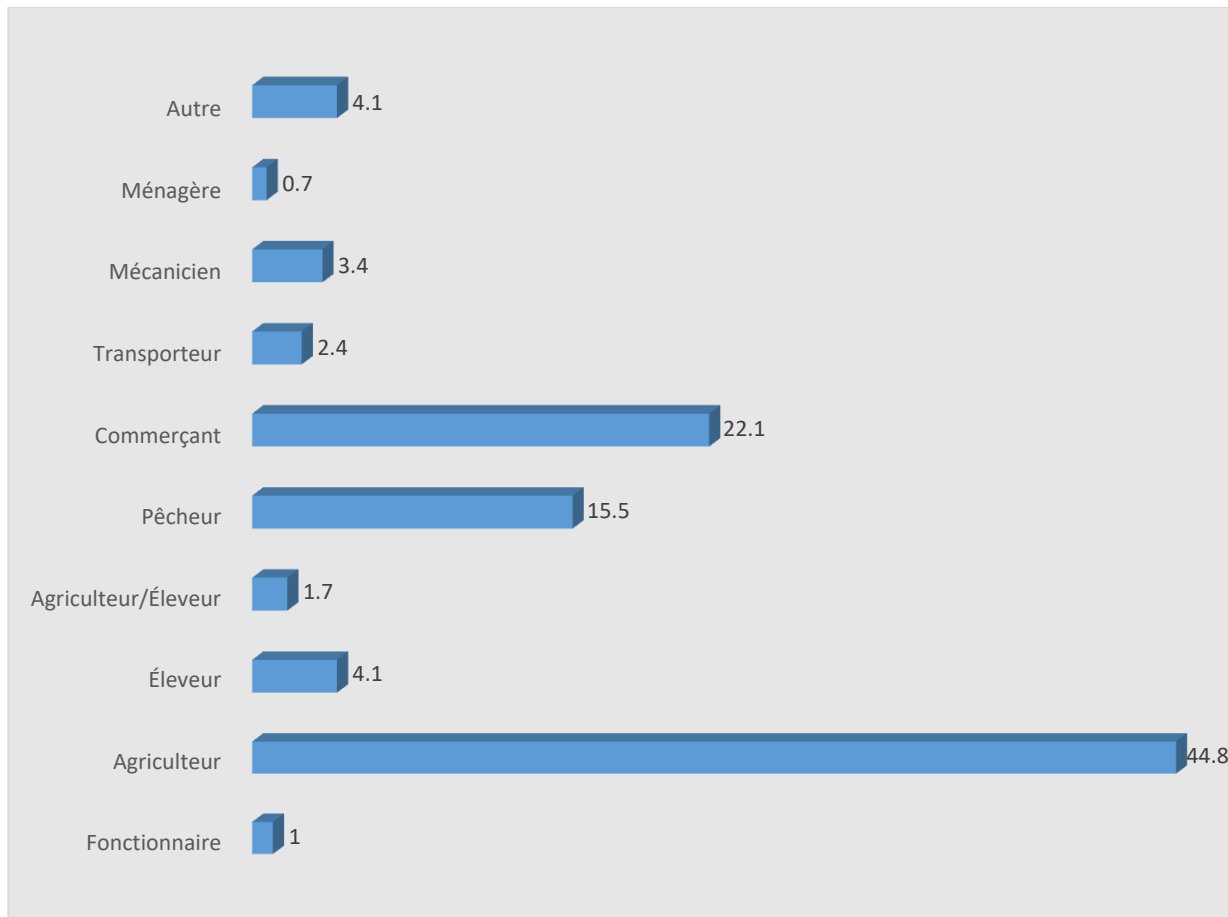
Ces différentes données témoignent des mouvements de populations sans cesse dans le département de Taabo avec une évolution variée.

Qu'en est-il de leur accès à l'emploi ?

c) Profession des immigrants

L'un des indicateurs performant de mesure de l'intégration des immigrants, est l'accès à l'emploi ou la possibilité d'exercer une profession.

Ainsi, les immigrants à Taabo au vu des résultats de l'enquête (voir graphique 2 ci-dessous) n'ont aucune difficulté au niveau de l'accès à l'emploi. En effet, les différentes activités exercées par les immigrants montrent explicitement leur statut d'occupation et les atouts économiques du département de Taabo.

Graphique 2 : Répartition des répondants par profession

Source : Enquête terrain, 2017

Le graphique 2 montre le niveau d'occupation de nos enquêtés.

L'agriculture occupe 44,8% des immigrés. Le commerce vient avec 22,1% et la pêche avec 15,5%.

Au regard de ces chiffres, il faut retenir que l'agriculture, le commerce et la pêche formant 82,4% des activités, sont les principales activités économiques des immigrés résident à Taabo.

Dès lors, qu'est-ce qui explique cette occupation des immigrés à Taabo ?

D'abord, le département est situé en zone forestière, ce qui explique leur statut d'agriculteurs. Ensuite, le département est traversé par deux cours d'eau que sont le Bandama et le N'zi.

Enfin, le département abrite l'un des plus grands barrages hydro-électriques du pays avec une capacité de production de 270 Kilo water (Kw) construit sur le fleuve Bandama. La présence de ce barrage permet également de comprendre le statut de pêcheurs des immigrés.

Ces différentes occupations des immigrés montrent leur niveau d'occupation et le caractère indépendant de leurs emplois.

Cependant, ont-ils accès aux équipements sociaux de base ?

d) Accès aux équipements sociaux de base

A ce niveau, les immigrés jouissent des mêmes avantages et droits que les autochtones.

52,4% parmi eux ont un statut de propriétaire des logements qu'ils habitent.

Ensuite, 69% de leurs enfants ont accès aux établissements scolaires publics sans aucune distinction.

Enfin, 99% des immigrés ont accès aux centres de santé publics sans aucune entrave.

Tous ces faits portent à croire que les immigrés et les autochtones sont logés à la même enseigne à Taabo.

Sont-ils membres (actifs) dans les associations de la localité ?

e) Participation aux associations locales

Si l'engagement au sein d'une association permet d'observer la participation des immigrés à la vie sociale de la société d'accueil, à Taabo le constat est tout autre. En effet, plus de la majorité des immigrés (64,5%) n'appartiennent à aucune association. Les 35,5% d'immigrés appartenant à une association, le sont uniquement dans une coopérative cacaoyère. Cette non-appartenance à une association s'assimile à la difficile relation intercommunautaire.

IV. DISCUSSION

Pour bien comprendre et expliquer les motifs de déplacement des immigrés dans le département de Taabo, l'utilisation d'une théorie bien connue dans les études en migrations a été nécessaire. Il s'agit de la théorie néo-classique (approche micro-individuelle) développée par plusieurs auteurs tels que Lewis [6] ; Harris et Todaro [7], Piore [8] et Massey [9].

Selon cette théorie, l'individu avant de prendre une décision de quitter son lieu de résidence, examine les coûts de même que les bénéfices reliés à la migration potentielle. Tout cela dans le but d'améliorer son niveau de vie, surtout dans l'espoir de trouver de meilleurs revenus. La mobilité dans ce modèle est considérée comme positive et nécessaire pour permettre à la main d'œuvre de se déplacer là où elle est requise pour le développement, Piché [10].

Par ailleurs, selon Piore [8], « l'immigration n'est pas causée par des facteurs de répulsion (push) dans les pays d'origine (bas salaires ou chômage élevé), mais par des facteurs d'attraction (pull) dans les pays d'accueil (un besoin chronique et inévitable de travailleurs étrangers) » (Massey et al.).

Ces opportunités d'emploi, telles que expliquées par la théorie néoclassique expliquent le choix de l'aventure chez certaines personnes qui tenaient à occuper le marché de l'emploi qui s'offrait à eux avec pour objectif de maximiser leur profit.

De ce qui précède, les résultats présentés précédemment, ont permis par l'utilisation de la théorie néo-classique de comprendre et d'expliquer les motifs de déplacement des immigrés dans la zone de Taabo. Des motifs qui portent sur l'occupation du marché de l'emploi (construction du barrage, engagement dans une entreprise locale) et la recherche d'un profit.

Cependant, si l'accès des immigrés à l'emploi (intégration économique) ne rencontre d'aucune difficulté, celui relatif à certaines ressources locales reste limiter. Ce qui pose du coup leur problème d'intégration.

Nous référant à plusieurs auteurs qui pensent que l'intégration d'un peuple étranger se mesure à travers son accès à certaines ressources dans sa localité d'accueil, nous pouvons en déduire que les immigrés de Taabo sont confrontés à des difficultés d'intégration.

Pour le directeur de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté français [1] : « *l'intégration des populations migrantes recouvre des réalités complexes, difficiles à modéliser. Les accès à l'emploi, au logement, aux soins, à l'éducation sont dépendants des politiques publiques déclinées dans ces domaines, mais ils sont aussi liés aux parcours individuels, aux capacités personnelles des migrants, à leur projet d'installation* ».

Concernant l'accès à l'emploi, le postulat du concept d'une participation équitable ou pleine et entière est le suivant : si les immigrés n'étaient pas victimes de discrimination et n'avaient pas de handicaps supplémentaires (maîtrise imparfaite de la langue du pays d'accueil, éducation ou formation inadaptée), ils se répartiraient équitablement dans les secteurs de l'emploi et de la formation et le nombre de diplômés parmi eux serait proportionnel au pourcentage de la population qu'ils représentent. C'est sur le même type de postulats que reposent les concepts de l'accès à l'éducation, au logement, aux prestations et aux services du Conseil de l'Europe [11].

Pour Niessen [12], l'égal accès à l'emploi, au logement et à l'éducation constituent des secteurs fondamentaux pour assurer l'intégration des migrants.

Relativement à ces définitions, à Taabo les immigrés ont presque les mêmes droits que les autochtones au regard de leur accès aux équipements sociaux de base.

Mais, si leur accès à un emploi, au logement, à l'éducation et à la santé sont une réalité, le constat dans d'autres secteurs est peu reluisant.

En effet, dans le secteur de l'agriculture, les immigrés ont une marge de manœuvre très réduite. Malgré leur statut d'agriculteurs, rares sont les immigrés qui détiennent un titre exclusif de propriété sur la forêt qu'ils labourent. En lieu et place d'un titre foncier, ce sont des contrats formels ou moraux "abougnon" ou "aboussan" qui sont conclus.

Abougnon en langue locale, correspond au partage de la récolte en deux parties entre le propriétaire autochtone et l'employé immigré.

Quant à aboussan, il porte sur le partage de la récolte en trois parties. Les deux tiers (2/3) reviennent au propriétaire et les un tiers (1/3) à l'employé.

Cette norme sociale autour du foncier semble s'appuyer sur la loi nationale sur le foncier rural.

En effet, la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998[13] relative au domaine foncier rural modifiée par la loi n° 2004-412 du 14 août 2004 [14], en son article 1 excluait d'emblée les non ivoiriens du droit de propriétaire du foncier.

Cette loi est soutenue par la nouvelle constitution de 2016 [15] qui stipule en son article 12 que : « Seuls l'Etat, les collectivités publiques et les personnes physiques ivoiriennes peuvent accéder à la propriété foncière rurale. Les droits acquis sont garantis ».

Ce refus de vente de terrain et de foncier aux immigrés s'apparente à une logique de préservation du patrimoine foncier local des autochtones.

S'agissant de leur accès au barrage de pêche, certaines conditions sont posées. Ces conditions vont du paiement d'une caution, d'interdiction de jour de

pêche jusqu'à la non utilisation de toute sorte de matériels de pêche.

Parlant de leur participation active au sein des associations de la localité, un faible engagement des immigrés est à signaler. Cette non-participation aux associations locales montre clairement le repli communautaire qui est en cours à Taabo. Chaque communauté préférerait s'engager dans une association de son groupe d'origine, ce qui rend difficile les interactions sociales à Taabo. Or, la réciprocité des contacts, la mixité dans les relations est un indicateur performant de mesure de l'intégration sociale dans une société où le taux d'immigration est élevé.

En somme, l'accès limité des immigrés aux ressources locales et leur faible engagement dans les associations autochtones tirent sur une intégration segmentée selon Portes [16].

V. CONCLUSION

Ce présent article portant sur la thématique « immigré et intégration » a permis de comprendre et d'expliquer les motifs de la mobilité des immigrés à Taabo. Il a également permis de mesurer le niveau d'intégration des migrants économiques à Taabo à travers un certain nombre d'indicateurs. Les indicateurs devant être mesurés portaient sur l'accès des immigrés à l'emploi, au foncier rural, aux équipements sociaux de base (école, centre de santé et logement) et la participation à une association.

Cependant, même s'il existe des disparités et des conditions dans certains secteurs comme l'accès à titre personnel au foncier, l'accès au barrage et le manque d'engagement dans une association locale, il n'en demeure pas moins que immigrés et autochtones jouissent d'un même traitement dans l'accès à l'emploi et aux équipements sociaux de base.

L'on peut donc en déduire que les immigrés à Taabo, au regard des indicateurs définis sont intégrés malgré les conditions fixées autour de certaines ressources.

Par ailleurs, cet article a le mérite de faire comprendre que la migration est toujours motivée par un objectif qui dans la majorité des cas est économique.

REFERENCES

[1] M. Aubouin, Tableau de bord de l'intégration. Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, (2010).

[2] INS, Recensement Général de la Population et de l'Habitat (2014). Rapport global d'analyse, (2017).

[3] A. Jacobs ; F. Mertz, *L'intégration au Luxembourg. Indicateurs et dynamiques sociales : Parcours de personnes originaires du Cap-Vert et de l'ex-Yougoslavie*. CEFIS, RED N°14. (1999).

[4] E. Kristensen, Rapport méthodologique du système d'indicateurs d'intégration de la population issue de la migration. Concepts, méthodes, processus

de sélection et sources de données. Office fédéral de la statistique (OFS), Neuchâtel, (2014).

[5] Conseil de l'Europe, « Les mesures et indicateurs d'intégration ». Les Relations intercommunautaires et interethniques en Europe, Strasbourg, (1998).

[6] W. A. Lewis, Economic development with unlimited supplies of labour. *Theory of economic growth, volume 22*, pp. 139-191, (1955).

[7] J. Harris ; M. Tadaro, Migration, unemployment and development: A two-sector analysis. *American economic review, 60 (1)*, (1970).

[8] M. J. Piore, Birds of passage: Migrant labor and industrial societies. *Cambridge, UK: Cambridge university press, ISBN0-521-22452-7*, (1979).

[9] D. S. Massey, "Theories international migration: A review appraisal". *Population and development review 19*, pp. 431-466, (1993).

[10] V. Piché, *Les théories de la migration*. Paris: INED, 536 (Les manuels, série Les textes fondamentaux), (2014).

[11] Conseil Européen, (1995).

[12] J. Niessen, Diversity and cohesion: New challenges for the integration of immigrants and minorities. Strasbourg, Conseil de l'Europe, (2001).

[13] Loi N°98-750 du 23 décembre 1998.

[14] Loi N° 2004-412 du 14 août 2004.

[15] Constitution ivoirienne de Côte d'Ivoire de 2016.

[16] A. Portes, Economic sociology and the sociology of immigration: a conceptual overview. *The economic sociology of immigration: Essay on network. Ethnicity and Entrepreneurship*, Riessel sage foundation, pp. 1-41 (1995).